

Age; 20 devinez qui? Les dix recors qu'ils avaient retrouvés sur la grève...

Les voyant chercher un bateau de passage, comme des âmes en peines au bord du Léthé, René leur avait proposé gaillardement d'être leur Caron:

— Passons ensemble le fleuve de l'Oubli, leur avait-il dit avec la grâce que donne la victoire.

Chemin faisant, la substitution de Luc à René (avec promesse de paiement sous vingt-quatre heures), fut acceptée et signée pour les diverses créances, — hormis celle du tailleur-costumier, le plus féroce de tous malheureusement, dont le représentant n'était point là...

Alléguant ainsi des trois quarts de son fardeau, René ne put toutefois renoncer à l'occasion d'une petite vengeance.

Comme le canot abordait le quai, couvert encore d'une foule joyeuse:

— Bain pour bain, messieurs les gens du roi! dit-il en débarquant avec son frère... Et faisant chavirer l'embarcation d'un coup de pied, il plongea dans l'eau tous les recors, aux grands éclats de rire des assistants...

Ainsi finit le lundi-gras de René Du Gony-Trouin. A la faveur du crépuscule, il accompagna son frère jusqu'à la maison paternelle.

— Au revoir, Luc, lui dit-il en le quittant sur la porte, embrasse pour moi notre bonne mère; prépare tout pour la fête et le bal de M. Trouin, et c'est ici, demain, que je gagnerai la cause et la mieune!

VIII. — L'AFFAIRE D'HONNEUR.

Un dernier incident devait couronner cette journée si pleine d'aventures. Luc était rentré, et René allait goûter son auberge, lorsque apparut dans l'ombre un inconnu, porteur d'un pied de moustaches, d'une figure de potence, d'une énorme rapière et d'une lettre cachetée de rouge...

— M. Luc Trouin n'est-il pas de retour? demanda ce messager rébarbatif, en se posant sur la hanche.

René présentement une méchante affaire, et répondit bravement: C'est moi!

— Voilà donc ma commission faite, reprit l'inconnu qui remit la lettre.

René pria un passant d'arrêter sa lanterne, et lut ce qui suit.

Monsieur Luc Trouin de la Barbinais,

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais j'apprends d'aventure que vous avez la prétention d'épouser Mlle Marie-Ange Bernard... Ayant distingué cette demoiselle à la dernière foire de Dinan, je vous fais savoir que je désire me couper incontinent la gorge avec vous, et que demain, jour de mari-à-gras je me rendrai, à cet effet, à Saint-Malo, où je vous somme de m'indiquer un rendez-vous. Sur ce, Dieu vous ait en sa sainte garde.

Le chevalier ALCEDE DE LA BRILLANTAIS.

— Demain soit, reparut René sans hésitation, au pied du vieux rempart, à sept heures du soir. Je serai exact, portez-en l'assurance à M. de la Brillantais...

Le messager parut surpris de la fermeté de cette réponse, et s'éloigna en répétant: — A demain!

— Le premier spadassin de Dinan! murmura notre héros en continuant sa route... Quel bonheur que je me sois trouvé là pour me faire tuer à la place de ce cher Luc!

PITRE-CHEVALIER.

(A continuer.)

ANGLETERRE.

La question des céréales continue de préoccuper beaucoup les esprits en Angleterre. Le Morning Chronicle annonce qu'un meeting devait être tenu le 13 à Manchester pour réclamer du gouvernement l'ouverture immédiate et complète des ports pour la libre admission de toutes les denrées nécessaires à la vie.

« Nous sommes certains, ajoute le Chronicle, que ces manifestations de l'opinion publique seront reçues par les ministres comme des auxiliaires désirables pour arriver à la réalisation d'une mesure, qui, bien que réclamée par les notions les plus élémentaires de l'art de gouverner, est néanmoins entourée, dans la pratique, de quelques difficultés de détail. »

Le Morning-Chronicle espère que l'exemple de Manchester sera suivi à Liverpool et dans d'autres villes de commerce et de manufactures. Déjà un meeting ayant le même but a eu lieu à Dundee.

— La Shipping-Gazette de Londres donne les chiffres suivants concernant les omnibus qui parcourent la capitale de l'Angleterre. Le nombre total de ces voitures omnibus en activité, est, d'après ce journal, de 1,490, et emploie environ 4,000 personnes. Les recettes quotidiennes sur certaines lignes se montent à 4 livres sterling par voiture; sur d'autres elles ne dépassent pas 2 livres sterling. En prenant ce dernier chiffre seulement comme moyenne, le revenu de ces entreprises est de 2,980 liv. st. par jour, et de 1,087,700 liv. st. ou 27,210,000 francs par an.

— Pour faciliter les voyages de l'Angleterre dans l'Inde par l'Égypte, il s'est formé à Londres une compagnie dite compagnie du transit continental et oriental. Cette compagnie se propose d'établir des services pour transporter les voyageurs par les trois routes suivantes: la première, par Londres, Ostende, Bruxelles, Paris, et Marseille; la seconde, par Ostende, Cologne, Strasbourg, Bâle, Lyon, Marseille; la troisième, par Cologne, à travers l'Allemagne et Trieste. Ces

trois lignes aboutissent à Alexandrie. Le but de cette compagnie est principalement de rendre le voyage dans l'Inde moins cher qu'il n'est à présent. La compagnie doit entrer en arrangement avec les services des postes et des bateaux à vapeur sur ces différentes lignes, ainsi qu'avec les propriétaires des hôtels sur toute la route. Les voyageurs payant d'avance le prix du voyage n'auront pas à s'occuper de tous les détails de leur logement, de leur nourriture, ni des moyens de transport. Les fondateurs de la compagnie, parmi lesquels se trouvent, dit-on plusieurs maisons de banque de Londres et de Liverpool, espèrent que grâce à cette arrangement, les voyages des passagers dans l'Inde autour du cap de Bonne-Espérance, cesseront un jour entièrement. Cette dernière voie est encore, jusqu'à présent, souvent préférée par beaucoup de personnes à cause de la grande différence dans les frais du voyage.

— On écrit d'Armagh (Irlande) au Standard, à la date du 10 avril:

« Il vient de se commettre chez nous un acte de fanatisme le plus sauvage. En voici les détails: Vendredi soir, trois individus ayant l'air de gens comme il faut, demandèrent la permission de voir la lune à travers le télescope de lord Ross. Cette permission leur ayant été accordée, ils montèrent sur la plate forme, et au moment où l'un abaissait l'instrument pour le mettre de niveau avec l'horizon, l'un de ces individus s'avança à l'extrémité du télescope, et lança contre le miroir une pierre qu'il avait apportée dans le but de le briser.

« Heureusement il n'y réussit pas, et, dans l'effort qu'il fit, il tomba et se fractura la jambe droite. Immédiatement on arrêta nos trois visiteurs, et à cette heure ils subissent leur interrogatoire. Ils ont déclaré qu'ils étaient de Cheltenham, et celui qui a lancé la pierre exprime le regret de n'avoir pas détruit le télescope, parce que, suivant lui, l'homme commet un blasphème quand il examine de trop près les œuvres du créateur, et il affirme que la main droite du Seigneur mettra en pièces son ennemi. » L'interrogatoire continue encore.

— Le signalement de Cabrera a été envoyé à toutes les autorités espagnoles, et il voyage sous le nom de José Lopez, négociant de Madrid. S'il tombe sous la main de l'autorité, écrit-on de Madrid, il sera fusillé immédiatement.

— Versailles continue d'avoir, comme une petite cour espagnole et portugaise, composée notamment de la duchesse de Bragance, tante de Dona Maria et de plusieurs ex-généraux de don Carlos. L'un d'eux, quoiqu'il en soit, vient de subir un emprisonnement qu'on aurait qualifié de persécution, si le troisième jour le général M... n'avait recouvré la liberté.

— La Savoie vient de défendre, sous les peines les plus sévères, l'exportation de ses blés à l'étranger.

— Aux environs de Tulle (Corrèze), on a fait une découverte d'une bien autre importance, si l'on en croit ce que l'on écrit de cette ville: « Des fouilles ont été faites sur l'emplacement qu'occupait l'ancienne ville de Tintignac. On a trouvé une cité romaine, ses temples, ses arènes, ses bains, une belle collection de médailles d'empereurs romains et d'autres personnages illustres, une multitude d'ustensils domestiques, etc. On a découvert une fontaine qui approvisionnait une partie de la ville antique au moyen d'une tour, et qui alimentait des bains publics; l'autorité va faire déblayer les arènes, qui occupaient une superficie de dix-sept acres environ. »

Comment cette ville, qui probablement n'a pas été, comme Pompeï et Herculanium, ensevelie sous des torrents de laves, a-t-elle été cependant convertie au point d'être restée ignorée pendant tant de siècles? C'est une énigme dont peut-être les fouilles subséquentes donneront la solution.

— Une résolution prise dans une réunion précédente de l'association, vient d'amener un incident judiciaire que le Standard rapporte en ces termes.

« M. Shea-Lawlor, membre du parlement, ayant adressé le 20 septembre dernier à l'association du rappel, une communication qui parut blessante à cette assemblée, M. John O'Connell proposa un vote de censure contre l'auteur de cette communication. La susceptibilité de M. Shea-Lawlor s'est offensée de quelques expressions consignées dans ce vote, et il a tenté d'en rendre M. John O'Connell personnellement responsable. Une correspondance assez animée a été échangée entre les deux adversaires, M. Shea-Lawlor cherchant à réduire la querelle aux proportions d'un conflit personnel, M. John O'Connell posant au contraire ce principe qu'il ne pouvait être individuellement mis en cause à propos d'un acte dont l'association tout entière avait accepté la solidarité.

« Une dernière lettre de M. Shea-Lawlor ayant d'ailleurs paru à M. John O'Connell porter le caractère d'une provocation d'un véritable cartel, il a cité M. Shea-Lawlor devant le tribunal de police de Henry street, à Dublin, pour l'obliger à garder la paix (to keep the peace). Le magistrat M. Kelly, après avoir entendu les explications de M. John O'Connell et sollicité vainement celles de M. Shea-Lawlor qui s'est renfermé dans un mutisme à peu près complet, a condamné ce dernier à donner lui-même une caution de 400 livres sterling (10,000 fr.) et à fournir deux répondans qui s'obligeraient chacun pour une somme de 200 livres sterling, comme garantie de sa bonne conduite ultérieure.

La situation est toujours très difficile. L'agitation causée par le désordre continue. On écrit de Limonock, le 10 octobre:

« Le bruit a couru ici qu'un grand nombre de voitures, amenant du blé dans la ville, ont été arrêtées à Bothra, près de Painsgreen, par la

population de la campagne. L'inspecteur du comté s'est rendu sur-le-champ à cet endroit avec un détachement du 50e régiment. Hier au soir, des rassemblements nombreux de gens de la campagne se sont formés. A Shower, sur la frontière du comté de Tipperary, ils ont coupé la route pour empêcher les fermiers de porter du blé au marché. »

— Encore un déplorable accident produit par les champignons. Mercredi, Mme veuve Champagne et ses trois filles, de Saint-André-de-Culzar, se sont empoisonnées en mangeant des champignons qu'elles avaient cueillis elles-mêmes. L'une des filles est morte dans la journée, une autre était à l'agonie, et la troisième, ainsi que la mère, étaient dans un état désespéré. Par une triste coïncidence, le même jour que cet effroyable malheur arrivait à la veuve Champagne, il y avait juste deux ans que son mari était tombé dans une cuve, en faisant la vendange, et qu'il avait péri asphyxié.

— Un accident d'une singularité bien triste est arrivé il y a trois jours chez un restaurateur du boulevard du Temple, M. Duffieux. On y célébrait une noce, et le repas était presque arrivé à sa fin. Tous les convives étaient d'un entrain qui justifiait la circonstance, et le mari causait gaiement avec l'un des parents de sa femme. Tout-à-coup, pris d'un violent accès de rire, il se pencha en arrière sur sa chaise et ne se releva plus; on courut à lui, il était mort, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. On juge de l'effet que produisit cette mort si terrible parmi tous ces gens nageurs si joyeux. La pauvre femme entra, pour la première fois, au domicile conjugal, avec le cadavre de son mari; c'est trop tôt changer sa parure de mariée pour des vêtements de deuil.

— M. Otto, professeur de chimie, à Brunswick, publie dans la Gazette de Cologne des détails sur l'invention du coton-poudre, qu'il a faite en dehors du secret de MM. Schenbein et Roettger, et en se basant sur une observation de M. P. Louze, chimiste français.

« Prenez, dit-il, du coton ordinaire bien nettoyé et plongez-le à peu près une demi-minute dans de l'acide de salpêtre concentré au dernier degré (je me sers d'un acide préparé par la distillation de dix parties de coton séché et de six parties d'huile de vitriol), mettez-le ensuite dans de l'eau, qu'il faut souvent renouveler, pour dégager entièrement le coton de l'acide qui s'y attache; prenez soin de séparer les parties qui ont plus de cohésion, et faites-les bien sécher, et vous avez du coton-poudre. »

Les effets de cette préparation sont étonnants. La moindre quantité de coton ainsi préparé, placée sur une enclume, fait explosion sous le marteau, comme le mercure. Mis en contact avec le feu, il s'enflamme comme la poudre, qu'il remplace tout-à-fait pour les armes à feu, comme le prouvent les expériences faites et certifiées par plusieurs hommes spéciaux. L'inventeur publie son secret pour qu'il soit généralement connu et perfectionné; il s'en rapporte à la générosité des gouvernements et des souverains pour obtenir une récompense.

— Un nouveau journal, qui est une vraie curiosité dans l'histoire de la presse périodique, a commencé à paraître à Calcutta, sous le titre de Soleil de l'Inde (India Sun). Le premier numéro a été publié le 11 juin. Il est imprimé sur grand in-folio, à dix pages d'impression, à cinq colonnes. Chacune de ces colonnes est consacrée à une langue différente; l'anglais occupe celle du milieu, de deux côtés sont les colonnes consacrées au persan, au hindi, au bengali et à l'hindoustani. Les mêmes articles sont, tantôt traduits, tantôt analysés dans les colonnes en regard. L'heure est un savant indigène. La feuille paraît une fois par semaine.

On écrit de Liverpool, le 10 octobre:

« Les nouvelles que nous venons de recevoir de Rome par le paquebot-poste Leonidas, portent que la commission provisoire de cardinaux, chargée de donner son avis sur les affaires de l'Etat, a été définitivement dissoute. Elle était composée d'éléments si hétérogènes, qu'elle ne pouvait pas être d'accord avec le nouveau secrétaire d'Etat, le cardinal Gizzi.

« On dit que dorénavant le secrétaire d'Etat convoquera près de lui une espèce de conseil, formé des chefs des différentes branches de l'administration, tels que le trésorier (ministre des finances), le gouverneur de Rome (ministre de la police), le président des armées (ministre de la guerre), l'auteur de la chambre (ministre de la justice), et même quelque secrétaire distingués par leur mérite personnel ou par leur position sociale.

« Le 7, il y a eu, en effet une réunion de tous ces hauts fonctionnaires auprès du cardinal Gizzi; mais on sait que ce sont tous des prélats nommés aux charges gouvernementales sous Grégoire XVI. D'ailleurs, aucun séculier n'a encore été appelé à faire partie de ce conseil.

« Il a été résolu, dans cette première réunion, que l'on mettrait un terme aux manifestations de joie des populations. Une circulaire vient d'être envoyée, à ce sujet, à toutes autorités des provinces, en leur commandant de faire cesser ces démonstrations dispendieuses et qui distraient les populations de leurs occupations domestiques. Cette circulaire est datée de Rome, le 8 octobre, et signée par le cardinal Gizzi.

« On croit que, malgré cette injonction, les démonstrations continueront. En effet, le même jour où cette mesure était résolue par le gouvernement, les habitants d'Albano et de Castel Gandolfo, que le pape a visités le 7 ont fait des fêtes extraordinaires. Les populations étaient accourues de tous côtés. Pie IX a été obligé de monter sur une tribune pour donner la bénédiction papale et assister à l'ascension d'un ballon rempli de drapeaux et d'inscriptions en son honneur. Le pape était revenu à Rome le soir; plus de 40,000 personnes sont allées à sa rencontre. »



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 17 NOVEMBRE, 1846.

L'ÉDUCATION ET LES ÉTÉIGNOIRS.—Les nouvelles qui nous arrivent des campagnes disent que la loi d'éducation fonctionne bien dans la plupart des localités; que le peuple montre de la bonne volonté pour exécuter la loi telle qu'elle est; nous attendions cela de nos compatriotes, malgré l'injure qu'on leur a fait de croire qu'ils se laisseraient influencer par de misérables gens intéressés à les tromper pour gagner quelque influence. Ainsi Vondenvelden, Cressé et Papineau les trois Étéignoirs sont devenus l'objet du mépris et de la pitié générale.

Mais si insignifiants que soient les Étéignoirs et leurs menées il est du devoir de la presse de suivre tous leurs pas, de les démasquer et de tenir la population sur le qui-vive. Le sujet de l'éducation est un sujet si vital, si important qu'il doit être le mot d'ordre de tous les Canadiens; c'est l'éducation répartie dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société qui doit la régénérer, et la rendre capable de comprendre et d'exercer ses droits dans toute leur plénitude. L'éducation fait les peuples libres; l'ignorance, les esclaves; c'est notre salut, à nous Canadiens, que nous soyons tous instruits; n'a-t-on pas reproché de tous temps à nos compatriotes leur ignorance? Et nous voudrions qu'on nous adresse des reproches aussi injurieux? Nous consentirions à être inférieurs à aucune autre race sur ce continent! jamais.

Mais, disent les misérables Étéignoirs, pourquoi une contribution forcée? Pourquoi ne serait-elle pas volontaire? A cela il faut répondre: on connaît la nature humaine, on sait combien on peut souffrir par la négligence; sur un sujet aussi vital, on a cru qu'il fallait des moyens prompts, actifs, coercitifs; on a cru qu'il ne fallait pas souffrir de la caprice de quelques hommes qu'on pourrait rencontrer mal intentionnés ou mécontents. Mais d'ailleurs, ce sont vos représentants qui ont fait cette loi; vous avez vous-même concouru à la passation de cette loi.

On dit encore: ON NOUS TAXE, mais c'est le comble du ridicule. Est-ce se taxer que de contribuer quelques échelins, pour le soutien des écoles, qui sont établies au milieu de vous, qui sont sous votre contrôle immédiat, et qui font de vos enfants, des hommes capables de se protéger et de gagner leur vie honorablement? Nous appelons TAXE, nous, une somme prélevée sur le peuple, dépensée sans son concours pour payer les extravagances du gouvernement et des gens en place, mais jamais on nous fera croire que ce que le peuple contribue pour son profit et avantage particulier est une taxe; la chose est absurde. Autant vaudrait dire que l'argent qu'un homme industrieux place à intérêt dans une banque d'épargne est une taxe. Eh! bien, ce que vous payez pour l'éducation c'est de l'argent placé à intérêt. Vos enfants seront plus utiles, moins à charge; ils vous seront profitables par leurs services et leurs talents.

Certainement quand nous vous dirons que les États-Unis sont un peuple libre, et qui n'aiment pas à être taxés, vous nous croirez, puisque vous savez, sans doute, qu'ils se sont battus contre l'Angleterre, pour résister aux taxes qu'on voulait leur imposer. Eh! bien, qu'ont fait les Américains depuis qu'ils sont libres pour répandre l'éducation? Ils ont établi la contribution forcée et elle a toujours existé depuis la révolution; et pourtant ils ne veulent pas de taxes, mais ils ont cru qu'on ne pouvait adopter des moyens trop énergiques pour répandre l'éducation. En Haut-Canada, c'est la même chose. Depuis plusieurs années le même système de contribution forcée existe et encore plus sévère et rigoureux. Là, la municipalité est autorisée à prélever, même une somme double de celle payée par le gouvernement.

On sent le prix et la nécessité de l'éducation, quo rien ne doit coûter au peuple pour l'obtenir. N'y aurait-il que nous, Canadiens-Français, qui tarderions à nous instruire?

De tout temps quand l'éducation de la masse du peuple est venue sur le tapis, la presse Anglaise signalait l'indifférence des Canadiens et la nécessité de forcer le peuple à s'instruire. Ce qui prouve tout le bien que ses organes nous veulent, c'est qu'aujourd'hui qu'il s'agit vraiment de mettre la main à l'œuvre, ils ne disent

rien ou presque rien. Nous ne sommes pas étonnés de cette conduite. Il savent les résultats de la mise à exécution de la loi; ils craignent qu'ils ne soient trop avantageux pour nos compatriotes. Ils espèrent aussi que l'on pourrait peut-être diviser les Canadiens; cette idée leur sourit toujours.

Il n'y a que le silence du Canadien de Québec, qui nous étonne un peu. Nous avions cru que sur le sujet de l'éducation, nous aurions été d'accord; nous avions cru que le Canadien serait un des avocats d'une si belle cause; est-ce que nous nous sommes entièrement trompés? Le Canadien serait-il un Étéignoir? S'il ne l'est pas, pourquoi donc ce silence? La feuille réactionnaire aurait-elle peur de se compromettre?

Nous espérons qu'elle nous donnera bientôt des nouvelles de l'éducation dans le district de Québec; qu'elle nous dira s'il est vrai que le Comité de Dorchester est agité par des Étéignoirs liés au Solliciteur-Général M. Taschereau, et si on doit avoir de l'opposition à une loi présentée au pays, par l'administration, des amis de l'administration même?

INCENDIES DE QUÉBEC.—EMPRUNT DES £100,000

La Députation envoyée par les propriétaires incendiés de Québec, au sujet de l'emprunt des £100,000, a eu une entrevue avec Son Excellence hier matin et nous regrettons d'apprendre, a reçu une réponse peu favorable. On donne pour raisons, l'exiguïté des moyens, la difficulté d'obtenir de l'argent, etc. etc. C'est toujours le même système d'indifférence, de négligence des intérêts de cette partie du pays. N'est-ce pas l'objet principal du ministère actuel de se conduire ainsi? N'a-t-on pas droit de protester et de réclamer contre un aussi coupable oubli des devoirs les plus saints et les plus sacrés. N'est-ce pas une indignité que ignoble farce que de traîner ainsi nos malheureux frères de Québec, qui se sont livrés à la foi publique du parlement provincial? Un acte est passé par lui, pour venir au secours d'une population sans toit et sans aile. Et quand cet acte vient pour être mis à exécution, au lieu de suivre l'intention du parlement le ministère en fait une lettre morte; on nous dit qu'il n'y a point d'argent; mais on trouve bien des milliers de louis à dépenser pour continuer les travaux en Haut-Canada; on trouve bien des £50,000 pour les pertes dans le Haut-Canada. On trouve bien de l'argent pour payer les frais de l'administration de la justice en Haut-Canada, et s'il fallait des cent mille louis, pour quelque objet public pour le Haut-Canada, on les trouverait encore; mais pour les malheureux Incendiés de Québec, on ne peut pas trouver d'argent.

L'administration actuelle n'a de faveur et de sympathies que pour une partie de la Province. Comment veut-on que le Bas-Canada obtienne justice, quand il n'est pas représenté au Conseil Exécutif? Qu'ont fait pour nous MM. Smith, Papineau et Daly, et que peut-on attendre d'hommes qui depuis dix-huit mois n'ont été que de vils instruments entre les mains de M. Draper? qui ont vu, sans sourciller, nos intérêts les plus chers sacrifiés et méconnus; qui ont tout souffert, même l'insulte et les railleries de leurs collègues du Haut-Canada pourvu qu'on leur laissât leurs portefeuilles; qui ont vu, sans broncher, comme des niais, M. Draper chercher à les remplacer par des membres de l'opposition et qui, enfin, ne sont restés au pouvoir, si incapables et inutiles qu'ils soient, que parce que personne n'a voulu l'accepter sous des conditions aussi déshonorantes.

Cette conduite du ministère ne met-elle pas le sceau à leur carrière d'iniquité et d'injustice? N'est-il pas temps que le régime finisse et ait un terme? Que va dire le Canadien de Québec de l'administration qu'il soutient, qui traite ainsi les malheureux Incendiés? Qu'a-t-il dit jusqu'à aujourd'hui en leur faveur? N'a-t-il pas eu raison de lui reprocher de n'avoir plus rien de canadien que le nom? La population de Québec et le pays entier doit savoir à quoi s'en tenir maintenant sur le prétendu patriotisme du Canadien et des Réactionnaires qui n'ont de vertu et d'ardeur que contre le parti populaire, et qui n'ont de chaleuruse défense que pour les actes de l'administration actuelle.

LES AVERTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT.

— Un avertissement du Bureau des Terres vient encore de paraître ce matin dans les journaux avec la notice suivante:—

« Une insertion mensuelle de l'avis qui précède jusqu'au 30e juin, 1847, dans la Gazette de Montréal, Herald, Times, Morning Courier, La Gazette de Québec, Le Québec Mercury, La Minerve, L'Aurore des Canadas, Les Mélanges Religieux, Le Canadien, Le Journal de Québec, La Gazette des Trois Rivières, et l'Écho des Campagnes. »

Nous appelons l'attention publique sur cette partialité du gouvernement. C'est pousser la chose à l'excès. Les journaux exclus sont le Pilot, le Transcript, et La Revue Canadienne. L'objet du gouvernement doit être de faire connaître à tous les sujets ses avortissements et de leur donner autant de publicité que possible.

Pourquoi trois organes, qui commandent chacun une grande circulation, en sont-ils privés? Est-ce là de la justice? Le Pilot est le seul journal libéral anglais dans le Bas Canada. Le Transcript a à lui seul autant de circulation que les quatre journaux anglais de Montréal dans lesquels on annonce, et si on veut le savoir, nous dirons aux gens de l'administration, que La Revue Canadienne, après la Minerve, a la plus grande circulation, parmi les Canadiens-Français. Ainsi c'est un droit que nous réclamons